

«Témoignons en hommages aux victimes des injections anti-covid»

Aujourd'hui, cette manifestation un peu spéciale rend hommage aux "victimes des injections anti-covid"

Alors que les injections anti-Covid ont été inoculées à large échelle, on assiste à une émergence d'effets secondaires graves, ayant causé la mort, notamment d'enfants. Pourtant, nul n'avait été informé au préalable des conséquences possibles.

Le traité de Nuremberg interdit toute expérimentation non consentie

L'euro-députée Michèle Rivasi révèle que les contrats semblent avoir été rédigés par les laboratoires eux-mêmes. En cas d'attaque d'un citoyen suite à un décès dû au vaccin anti-Covid, ce sera aux Etats de payer les avocats, frais de justice et indemnités.

L'avocat Jean-Pierre Joseph rappelle que la Convention d'Oviedo interdit que quiconque soit contraint de participer à une expérimentation médicale, et que le traité de Nuremberg prohibe toute expérimentation non consentie.

Or c'est pourtant ce qui a été imposé aujourd'hui dans plusieurs pays.

Déni médical et politique

Les associations venant en aide aux victimes d'accidents vaccinaux tentent d'alerter et d'informer le monde politique depuis 2 ans. Notre collectif se rassemble tous les samedis pour ré-informer la population sur les effets graves de ces injections. On nous a attaqué, on nous a traité de complotistes, on nous a traité de sous citoyens pour en arriver au constat que depuis le début nous étions dans le vrai. Ces vaccins sont des poisons avec aujourd'hui des dizaines de milliers de morts, des séniors, des adultes mais plus grave des enfants.

Le corps médical n'est pas formé ni informé sur les risques possibles des effets indésirables des vaccins. Il est observé un déni du corps médical qui semble ne pas se soucier des répercussions et de la violence infligée aux victimes.

Le cardiologue Dr Julien Devilleger cite le témoignage d'infirmières auxquelles la consigne a été donnée de ne pas déclarer à la pharmacovigilance les cas d'effets indésirables des injections anti-Covid, vu que l'objectif était de vacciner tout le personnel.

Il existe un consensus scientifique sur le fait que seuls 10% des cas sont déclarés en pharmacovigilance.

Sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des médicaments (ANSM) au 9 décembre 2022 on peut lire sur les derniers rapports :

187 958 cas déclarés (effets secondaires) au total depuis le début de la vaccination dont 25% de cas graves et 1800 morts.

L'avocat Jean-Pierre Joseph rappelle qu'un essai clinique est stoppé en général quand on constate 50 décès.

Jean-Pierre Joseph cite le Dr Gérard Delépine, cancérologue, statisticien, qui a écrit plusieurs articles faisant état d'une véritable hécatombe vaccinale.

Débâcle médiatique dans le traitement des décès suspects :

En plus de la difficulté de faire reconnaître le lien entre l'injection et la survenue de symptômes invalidants, voire la mort, les familles et victimes d'accidents vaccinaux, dénoncent aussi le comportement des médias, particulièrement éloquent dans le cas du décès de Maxime Beltra, 22 ans, le jour même de son injection.

Son père rapporte que le Midi Libre a d'abord déclaré qu'il était décédé des suites de son allergie à la cacahuète, sans aucune preuve. Puis Var Matin a affirmé que l'autopsie n'avait rien donné... alors qu'elle n'avait lieu que le lendemain. Le diagnostic de myocardite a été établi par les médecins... et pourtant les médias l'ont remis en cause. Les familles s'interrogent en toute légitimité sur une possible manipulation, voire incompétence, des médias de masse.

Après la presse quotidienne nationale nous avons maintenant la presse quotidienne régionale qui soutient la propagande du gouvernement, jusqu'où iront-ils ? Ça devient pitoyable.

Toxicité de la protéine Spike :

Le Dr Robert Malone, inventeur de l'ARN messager, rappelle que le gène viral injecté force le corps à fabriquer des protéines «spike» toxiques, et que celles-ci peuvent causer des dommages permanents dans les organes vitaux, le cerveau, système nerveux, le coeur et système reproducteur, y créant des caillots sanguins.

Ce vaccin peut aussi déclencher des changements fondamentaux dans le système immunitaire et causer des dommages irréversibles. La balance bénéfique-risque ne leur étant pas du tout favorable, il recommande de ne pas administrer cette injection aux enfants.

Il reste bien du chemin à parcourir pour que les victimes et leur famille puissent être entendues, reconnues et accompagnées.

Nous n'oublierons jamais :

Il ne faudra jamais oublier que Pfizer a été condamné à près de 10 milliards d'amendes sur les 20 dernières années. Elle fait un bénéfice de 40 milliards de dollars en 2021-22.

Il ne faudra jamais oublier les contrats signés entre les fabricants de vaccins et la commission européenne qui les déresponsabilisent totalement en cas d'effets secondaires et qui ne s'engagent pas sur l'efficacité et la dangerosité des injections.

Il ne faudra jamais oublier que pfizer, moderna et Jansen, ont fait tout leur possible pour rendre opaques leurs études.

Il ne faudra jamais oublier qu'aucune études n'a été réalisées sur la transmission de ce virus alors que confinements, masques, isolements, vaccins nous étaient imposés.

Il ne faudra jamais oublié que dès le début 2020, l'Europe à commander 4 milliards de doses de vaccins soit 10 doses pour chaque européen.

Il ne faudra jamais oublier l'acharnement au début de la pandémie à ignorer les traitements.

Il ne faudra jamais oublier qu'on a donné l'ordre aux médecins de ne pas soigner sous peine de radiation par le conseil de l'ordre des médecins.

Il ne faudra jamais oublier le décret du 16 octobre 2020 qui a permettait d'administrer du Rivotril (Anxiolitique, sédatif) à nos anciens dans les EHPAD lorsqu'ils étaient arrivés au stade de la détresse respiratoire (génocide de 15 à 20000 morts)

Il ne faudra jamais oublier la suppression des lits dans les hôpitaux, 22000 depuis les mandats Macron et plus de 100000 en 20 ans.

Il ne faudra jamais oublier l'acharnement à financer des études (Recovery et Discovery) pour prouver l'inefficacité des traitements (hydroxychloroquine+azithromycine,Ivermectine) et mettre en avant le Remdesivir poison.

Il ne faudra jamais oublier que ces vaccins étaient en phase expérimentale jusqu'en 2024.

Il ne faudra jamais oublier que les tests RT-PCR n'ont jamais été prévus pour du diagnostic de masse mais seulement pour confirmer un diagnostic clinique. (Voir les préconisations par son inventeur Kary Mullis)

Il ne faudra jamais oublier l'obligation de consentement soit disant libre et éclairé !!! c'est bafoué la notion d'éthique médicale, surtout quand il s'agit d'injections géniques en phase expérimentale.

Il ne faudra jamais oublier le traitement qu'on subit les non-vaccinés et les soignants non-vaccinés pris en otages et opprimés en les tuant socialement.

On peut s'arrêter là mais la liste est tellement longue de ce qu'il ne faudra pas oublier, pardonner certes mais surtout ne pas oublier pour que nous n'atteignons plus jamais les limites de ce qui devait soit disant ne plus jamais arriver.

Ayons tous ensemble une pensée forte pour tous ceux et celles qui ont été victimes de cette folie covidienne, nous continuerons à nous battre pour eux et pour nos enfants. Le vent tourne et les responsables seront bientôt jugés.

**La liberté c'est d'abord de pouvoir choisir
Alors, pour la vérité, vos libertés, vos droits et vos valeurs
Dites NON à la vaccination des ENFANTS, NON aux prochaines doses,
NON au Pass sanitaire et à l'identité numérique**